

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 28 août 2026**

**Date de la
convocation**
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Réf : 2026_041

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

**Mention
exécutoire : Oui**

L'an 2026 et le 28 août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, PINGITORE Clémence, RABLAT Pascale ; MM LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mme BRAS Elodie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), M GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Aurélie CAMUZAT), MM GAUTHIER Baptiste, MILLIET Thomas (a donné pouvoir à Séverine JOUAN), MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Philippe SARREAU)

Secrétaire de séance : Aurélie CAMUZAT

Validation d'avenants – Travaux à l'école maternelle – garderie

Le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la garderie / école maternelle, le lot 3 doit faire l'objet d'un avenant.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire
Vu le code des marchés publics,
Vu la délibération 2025_50 en date du 15/12/2025 relative aux entreprises retenues pour le marché de rénovation de l'école maternelle et création d'un accueil périscolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure l'avenant suivant :

Lot 3 – Plâtrerie : Avenant n°1 : Suppression placard et cloison, Ajout tablette et placard électrique, Ajout séparateur urinoir

Attributaire : Société SBPI

Avenant n°1 : plus value d'un montant de 603€ HT / 723.60€ TTC

Nouveau montant du marché : 28 194.50€ HT / 33 833.40€ TTC

- d'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 31 août 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance



Acte rendu
exécutoire après
dépôt en
préfecture de
Bourges le

04 SEP. 2026

Diffusion sur le site Internet de la commune le 04 SEP. 2026